



CONFÉDÉRATION SUISSE
BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 1^{er} août 1941



Demande déposée: 13 février 1940, 15 h. — Brevet enregistré: 15 mai 1941.

BREVET PRINCIPAL

Henri COLOMB, Lausanne, et TAVANNES WATCH CO. S. A.,
Tavannes (Suisse).

Cadran de pièce d'horlogerie.

L'objet de la présente invention est un cadran pour mouvement d'horlogerie à secondes, dont au moins la partie périphérique s'abaisse vers le mouvement. Ce cadran est caractérisé en ce qu'il possède un bossage faisant saillie du côté de la platine, s'étendant au moins partiellement dans la partie périphérique susmentionnée et créant pour l'aiguille de secondes une creusure, dont le pourtour du fond est pratiquement à une distance constante de la pointe de ladite aiguille, pour toutes positions de celle-ci.

Le dessin ci-annexé représente, à titre d'exemples, trois formes d'exécution de l'objet de la présente invention.

La fig. 1 est une vue en plan de la première forme d'exécution. Les fig. 2 et 3 sont deux coupes par II—II et III—III de fig. 1. Les fig. 4, 5 et 6, d'une part, et 7, 8 et 9, d'autre part, sont des vues analogues de la deuxième, respectivement de la troisième forme d'exécution.

Dans la première forme d'exécution, 1 est

un cadran en forme de calotte sphérique, c'est-à-dire allant en s'abaissant régulièrement vers le mouvement de son centre à sa périphérie. Au-dessous de lui se trouve une platine 2, dont la partie centrale 3 est plane et dont la partie périphérique 4 sert de support au bord du cadran et épouse la courbure de ce bord, 5 est une cale, visible en fig. 2 seulement, servant à étayer le cadran, et qui peut être rapportée à la platine ou au cadran. Celui-ci présente un bossage 6, servant de logement à l'aiguille de secondes 18 et faisant saillie dans un dégagement de même forme de la platine. Le pourtour du fond 8 de ce bossage est pratiquement à une distance constante de la pointe de ladite aiguille pour toutes positions de celle-ci, et les surfaces intérieure 9 et extérieure 10 de ce bossage sont arquées et équidistantes.

Dans la deuxième forme d'exécution, le cadran 11 est plan dans sa partie centrale et c'est sa partie périphérique, seule, qui s'incline vers le mouvement, d'abord légèrement,

puis plus fortement dans la région voisine du bord. Le bossage 12 pour l'aiguille de secondes empiète sur cette partie périphérique du cadran et le pourtour de son fond est de nouveau pratiquement à une distance constante de la pointe de l'aiguille de secondes, quelle que soit la position de celle-ci, les surfaces intérieure 13 et extérieure 14 du fond du bossage étant coniques et équidistantes.

10 Dans la troisième forme d'exécution, la partie périphérique du cadran s'incline régulièrement vers le mouvement; les deux surfaces 15 et 16 de son bossage 17, qui sont équidistantes, sont planes.

15 Dans les trois formes d'exécution, le fond du bossage est plus mince que le reste du cadran, ce qui donne plus de place à l'aiguille de secondes.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée à ce qui est représenté au dessin, en particulier aux trois formes de cadran rond montrées aux figures ci-dessus. Elle s'applique aussi à des cadrans dont la courbure est irrégulière, par exemple à ceux dont la courbure est plus forte au bord qu'à la partie centrale. Elle s'applique également à des cadrans de forme.

REVENDEICATION:

Cadran pour mouvement d'horlogerie à 20 secondes, dont au moins la partie périphé-

rique s'abaisse vers le mouvement, caractérisé en ce qu'il possède un bossage faisant saillie du côté de la platine, s'étendant au moins partiellement dans la partie périphérique susmentionnée et créant pour l'aiguille 35 de secondes une creusure dont le pourtour du fond est pratiquement à une distance constante de la pointe de ladite aiguille, pour toutes positions de celle-ci.

SOUS-REVENDEICATIONS:

1. Cadran selon la revendication, caractérisé en ce que les surfaces intérieure et extérieure du fond du bossage sont planes.

2. Cadran selon la revendication, caractérisé en ce que les surfaces intérieure et extérieure du fond du bossage sont arquées.

3. Cadran selon la revendication, caractérisé en ce que les surfaces intérieure et extérieure du fond du bossage sont coniques.

4. Cadran selon la revendication, caractérisé en ce que l'épaisseur du fond du bossage est plus faible que celle du reste du cadran.

5. Cadran selon la revendication, caractérisé en ce que les surfaces intérieure et extérieure du fond du bossage sont équidis- 55 tantes.

Henri COLOMB.

TAVANNES WATCH CO. S. A.

Mandataire: A. BUGNION, Genève.



